

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS400

présenté par
M. Cavard, Mme Massonneau et M. Roumegas

ARTICLE 2

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« peut, à sa demande, se faire »

les mots :

« se fait ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

De nombreux syndicats ont signifié leurs craintes d'un manque d'objectivité et de la nécessité de systématiser la présence d'un tiers.